

---

Adresse de la municipalité et le conseil général de la commune de Chasselay (Rhône) rappelant ce que leurs citoyens ont fait pour la liberté, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité et le conseil général de la commune de Chasselay (Rhône) rappelant ce que leurs citoyens ont fait pour la liberté, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 160-161;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21326\\_t1\\_0160\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21326_t1_0160_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

# Séance du 8 brumaire an III

(mercredi 29 octobre 1794)

## Présidence de PRIEUR (de la Marne)

La séance s'ouvre à onze heures.

Mention honorable et renvoi au comité d'Instruction publique (4).

1

Un membre fait lecture d'un procès-verbal du citoyen Louchet; il est adopté (1).

4

Les administrateurs du département du Rhône, séant à Lyon, écrivent que c'est avec les transports et les sentiments d'une joie vive et pure qu'ils ont reçu le décret consolateur qui replace Lyon dans la liste des cités françaises. Ils demandent le rapport des décrets rigoureux rendus contre Lyon et notamment de ceux du 12 juillet et du 29 brumaire.

2

On passe à la lecture de la correspondance ainsi qu'il suit :

Le citoyen Prévost, de la section de Chalier [Paris], offre trois ouvrages analogues à l'Instruction publique.

La Convention décrète la mention honorable de l'offre, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'Instruction publique (2).

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (5).

5

Le citoyen Prévost, de la section Chalier, fait hommage à la Convention nationale de trois ouvrages propres à l'instruction de la jeunesse. Le premier a pour titre : *Education indispensable aux hommes libres et à leurs enfans*. Le second a pour titre : *Véritable civilité républicaine à l'usage des jeunes citoyens des deux sexes*. Le troisième : *Almanach des plus belles pensées de J.-J. Rousseau* (3).

La municipalité et le conseil général de la commune de Chasselay, département du Rhône, félicitent la Convention sur l'énergie et le courage qu'elle a déployés les 9 et 10 thermidor. Ils rappellent ce que leurs concitoyens ont fait pour la liberté; ils ont fourni, dans le temps, 120 défenseurs à la patrie; ils ont contribué à l'armement et l'équipement d'un cavalier, donné leurs habits d'uniforme, des armes et toutes les dépouilles de leur église; ils s'occupent maintenant à recueillir une contribution volontaire pour équiper un vaisseau; ils

3

Le citoyen Jean-André Michel fait hommage d'une pièce en un acte, intitulée : *Le retour triomphant de Marc Encogne dans ses foyers*.

(1) P.-V., XLVIII, 91.

(2) P.-V., XLVIII, 91.

(3) Bull., 12 brum. (suppl.).

(4) P.-V., XLVIII, 91-92. Bull., 12 brum. (suppl.).

(5) P.-V., XLVIII, 92. Bull., 15 brum. (suppl.). Cette gazette précise que les décrets cités sont ceux « qui séparent la Loire du Rhône ».

**terminent en invitant la Convention à rester à son poste et l'assurent qu'ils n'auront jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (6).**

[*Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Chasselay à la Convention nationale, s. d.*] (7)

Égalité, Liberté, Fraternité,  
Respect aux Loix.

Citoyens Représentants

Nous admirons l'énergie et le courage héroïque que vous déployâtes le 9 et 10 thermidor, pour sauver encore une fois la liberté du peuple français et la République.

Nous avons vûs avec satisfaction les conspirateurs tomber sous le glaive de la loy et nous vous invitons d'en accepter notre vive reconnaissance.

Cette commune a saisi toutes les occasions qui se sont présentée pour se montrer digne de la liberté; elle recruta dans le tems 120 defansseurs a la patrie.

Elle a contribué il y a six mois a l'armement et l'équipement d'un cavaiiler jacquobin, il est depuis ce tems en activité de service et au nombre de nos braves deffenseurs, il poursuit les esclaves et les tyrans :

Nous avons fait don de tout nos habits, des armes etc. qui existait dans cette commune.

Nous avons aussy fait don de toutes l'argenterie de notre cidevant eglise, des ornements, linges, couvertures etc.

Nous sommes après faire une contribution volontaire pour l'équipement d'un vaissaux.

Nous avons tous jurés l'anthousiasme de la liberté, de l'égalité et le soutient de la République, une, indivisible et démocratique; que notre point de ralliement sera toujours la Convention a laquelle nous sommes toujours prêts à faire un rampart de nos corps.

Hommes magnanimes, illustres senateurs, restés a votre poste, ferme et inebranlable, le bonheur du peuple français regeneré par vous, vous y engage et vous y appelle, maintenez dans toute sa vigueur le gouvernement révolutionnaire.

Le but des méchants est d'anéantir la liberté, l'amour de la patrie et le respect des loix, pour livrer de nouveau aux factions des Pitt et de Cobourg et nous remettre aux fers.

Qu'ils trambles et qu'ils apprennent que le peuple français est là, et debout, qu'il vient de nouveau de secouer a jamais le joug du crimes des cours corrompues.

Nous avons vûs avec joye les commissaires prix dans votre sein ramener la justice, l'ordre et l'amour de la liberté dans ce département.

Que la République française est impérissable comme vos vertus, Vive la République, Vive la Convention nationale.

Pierre NAPOLY, *maire*, COLLONGES, *greffier*,  
MARCEL, *juge de paix*, suivent ensuite  
30 signatures dont celles de 4 officiers  
municipaux et de 7 notables.

## 6

**L'administration du département du Tarn écrit que le second bataillon du Tarn ayant su que l'administration avoit pris un arrêté pour inviter les citoyens à offrir un vaisseau à la patrie, a envoyé, des avant-postes de Tolosa, pays conquis, une offrande civique de 2402 L 2 s.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (8).**

[*L'administration du département du Tarn à la Convention nationale, Castres, le 18 vendémiaire an III*] (9)

Égalité, Liberté.

Représentants du peuple

Le second bataillon du Tarn qui s'est toujours distingué dans l'armée des Pyrennées Occidentales, ayant sçu que l'administration avoit pris un arretté pour inviter les citoyens à offrir un vaisseau a la patrie, nous a envoyé des avant-poste de Tolosa, pays conquis, une offrande civique de deux mille quatre cents deux livres deux sols. D'une main ils terrassent les esclaves du tiran de Madrid dont ils purifient le territoire et de l'autre ils s'unissent a leurs freres de l'interieur par leurs sacrifices. Voila les francais! avec de tels hommes la République est imperissable.

BOSVIEL, *pour le président*.

## 7

**La société populaire de Saint-Flour, département du Cantal, exprime son indignation contre les partisans de la tyrannie et contre tous ceux dont l'ambition sanguinaire égareoit l'opinion publique; elle invite la Convention nationale à poursuivre sa marche triomphante et révolutionnaire, en lançant d'une main la foudre contre les tyrans et de l'autre écrasant autour d'elle les factions et les factieux.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (10).**

(6) P.-V., XLVIII, 92.

(7) C 323, pl. 1386, p. 10. *Bull.*, 15 brum. (suppl.).

(8) P.-V., XLVIII, 92.

(9) C 325, pl. 1405, p. 34.

(10) P.-V., XLVIII, 92-93.